

Les états financiers de

S.I.D.A.C. PROMENADE MASSON

AU 31 DÉCEMBRE 2019

S.I.D.A.C. PROMENADE MASSON

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-12
Renseignements complémentaires	13-14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux membres de
S.I.D.A.C. Promenade Masson**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme S.I.D.A.C. PROMENADE MASSON qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de l'organisme, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

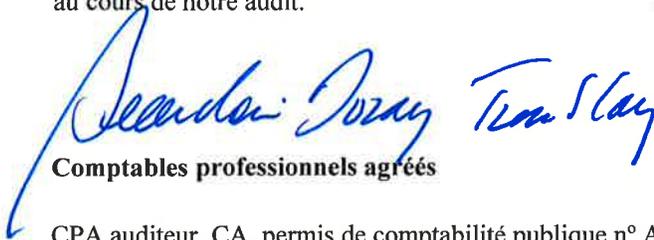
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre et donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Beaudoin Doray Tremblay

Comptables professionnels agréés

CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A113051.

Montréal, le 18 mars 2020.

S.I.D.A.C. PROMENADE MASSON**RÉSULTATS**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations des membres (relevé «A»)	301 533	305 712
Subventions	131 000	119 000
Autres produits (relevé «B»)	73 675	65 642
	506 208	490 354
CHARGES		
Animations (relevé «C»)	109 980	108 561
Développement, embellissement et image (relevé «D»)	101 596	109 254
Services aux membres (relevé «E»)	178 175	182 788
Frais d'administration (relevé «F»)	67 062	75 706
	456 813	476 309
RÉSULTAT NET	49 395	14 045

S.I.D.A.C. PROMENADE MASSON

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	Fonds affectés	Fonds non affectés	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	80 000	172 027	252 027	237 982
RÉSULTAT NET		49 395	49 395	14 045
SOLDE À LA FIN	80 000	221 422	301 422	252 027

S.I.D.A.C. PROMENADE MASSON**BILAN**

AU 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	281 471	215 128
Créances (note 3)	20 920	22 011
Subvention à recevoir (note 5)	2 500	
Frais payés d'avance	3 622	4 568
	308 513	241 707
IMMOBILISATIONS (note 4)	43 512	43 118
	352 025	284 825
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs	36 856	11 070
Salaires et vacances à payer	5 856	4 655
Sommes dues à l'État	7 891	17 073
	50 603	32 798
ACTIF NET		
Fonds affectés	80 000	80 000
Fonds non affectés	221 422	172 027
	301 422	252 027
	352 025	284 825

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur

S.I.D.A.C. PROMENADE MASSON**FLUX DE TRÉSORERIE**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	49 395	14 045
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	11 107	12 134
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation :		
Créances	1 091	750
Subvention à recevoir	(2 500)	3 100
Frais payés d'avance	946	(574)
Créditeurs	25 785	(1 749)
Vacances à payer	1 201	(4 821)
Sommes dues à l'État	(9 182)	3 928
	77 843	26 813
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(11 500)	
VARIATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	66 343	26 813
ENCAISSE AU DÉBUT	215 128	188 315
ENCAISSE À LA FIN	281 471	215 128

1-STATUT ET ACTIVITÉ

La S.I.D.A.C. PROMENADE MASSON, constituée en date du 24 août 1981 par une résolution du Conseil Municipal de la Ville de Montréal, est régie selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de regrouper en association les commerçants et professionnels d'une zone commerciale déterminée de la rue Masson, en vue de promouvoir, protéger et développer de toutes manières les intérêts économiques et sociaux de ses membres.

2-PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le fonds non affecté rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports non affectés constitués des cotisations et des autres produits et les apports affectés constitués des subventions affectées au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le 15 mars 2017, l'organisme a créé un fonds affecté de 80 000 \$ dont 50 000 \$ applicable aux marquages des entrées de la Promenade Masson et un autre montant de 30 000 \$ pour le verdissement des avenues perpendiculaires à l'artère commerciale.

Constatation des produits

Les cotisations sont constatées sur la base de la comptabilité d'exercice à partir de l'imposition décrétée par la Ville de Montréal. Les subventions sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les locations d'espaces publicitaires des *colonnes Morris* et des *circulaires promotionnelles* ainsi que les produits de location sont constatées lorsqu'il y a une preuve de l'existence d'un accord, que les produits ont été livrés et que les services ont été rendus. Les commandites et les intérêts sont comptabilisés sur une base de caisse puisque ce sont des contributions volontaires.

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des créances et subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, des salaires et vacances à payer et des sommes dues à l'État.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2-PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)*Créances*

Les créances tiennent compte d'une provision pour créances douteuses qui est calculée à partir de pourcentages établis en fonction de l'âge des cotisations non perçues en fin d'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode d'amortissement indiquée aux taux suivants :

Équipement informatique	30 % dégressif
Traverses lumineuses	20 % dégressif
Décorations hivernales	20 % dégressif

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour mauvaises créances qui est calculée à partir des pourcentages établis en fonction de l'âge des cotisations non perçues en fin d'exercice.

3-CRÉANCES

	2019	2018
	\$	\$
Cotisations à recevoir	50 668	62 351
Autres créances	4 456	2 832
Provision pour créances douteuses	(34 204)	(43 172)
	20 920	22 011

4-IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	26 500	11 414	15 086	7 586
Traverses lumineuses	35 590	15 090	20 500	25 625
Décorations hivernales	17 200	9 274	7 926	9 907
	79 290	35 778	43 512	43 118

S.I.D.A.C. PROMENADE MASSON

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2019

5-SUBVENTIONS (À RECEVOIR) REPORTÉES	2019	2019	2018
	<i>Revenus</i>		
	\$	\$	\$
<i>Subvention - fonctionnement</i>			
Revenus de subvention	50 000	50 000	50 000
Affectation - salaires, avantages sociaux et loyer		(50 000)	(50 000)
	50 000		
<i>Subvention - Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie</i>			
Revenu de subvention	25 000	22 500	
Affectation			
Qualité Sonore		(4 000)	
Massonloween		(6 500)	
Noël sur la promenade		(6 000)	
Jardinières suspendues et vélos fleuris		(8 500)	
	25 000	(2 500)	
<i>Subvention - Plan commerce</i>			
Revenu de subvention	53 000	53 000	60 000
Affectation			
Zéro Mégots			(1 600)
Collecte analytique de la fréquentation de l'artère commerciale		(6 500)	(6 300)
Marketing et communications		(23 000)	(44 800)
Projets de développement		(23 500)	(6 100)
Ma promenade, mon milieu de vie			(1 200)
	53 000		
<i>Subvention - Piano des villes</i>			
Revenu de subvention	3 000	3 000	3 000
Affectation-Piano des villes		(3 000)	(3 000)
	3 000		
	131 000	(2 500)	

6-MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE

La marge de crédit bancaire autorisée jusqu'à 50 000 \$ porte intérêt au taux de 7,5 %. Les conditions sont révisées chaque année par l'institution financière. La marge de crédit bancaire est non utilisée.

7-ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu de baux à long terme relativement à ses locaux et à un photocopieur. Le solde des engagements au 31 décembre 2019 est de 68 190 \$. Les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2020	2021	2022	2023	2024
\$	\$	\$	\$	\$
16 620	16 620	16 620	16 620	1 710

8-INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les comptes clients et la subvention à recevoir.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs, de ses salaires et vacances à payer et des sommes dues à l'État.

S.I.D.A.C. PROMENADE MASSON**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
	\$	\$

RELEVÉ «A» - COTISATIONS DES MEMBRES

Cotisations annuelles	313 703	313 861
Radiation et ajustement de la Ville de Montréal	(12 170)	(8 149)
	301 533	305 712

RELEVÉ «B» - AUTRES PRODUITS

Espaces publicitaires		
Colonnes Morris	5 825	5 650
Circulaires promotionnelles	17 177	23 455
Commandites	38 300	30 000
Produits de location	4 133	1 556
Intérêts	8 240	4 981
	73 675	65 642

RELEVÉ «C» - ANIMATIONS

Foires commerciales	73 985	68 315
Activités de Noël	6 740	4 848
Activités d'Halloween	14 351	13 761
Cinéma en plein air	9 955	13 078
Autres	2 968	6 082
Amortissement - Décorations hivernales	1 981	2 477
	109 980	108 561

S.I.D.A.C. PROMENADE MASSON**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
	\$	\$

RELEVÉ «D» - DÉVELOPPEMENT, EMBELLISSEMENT ET IMAGE

Décorations des artères	10 536	6 716
Verdissement et entretien des artères	18 468	21 748
Projets de développement	4 838	4 167
Plan de commerce	62 629	70 217
Amortissement - Traverses lumineuses	5 125	6 406
	101 596	109 254

RELEVÉ «E» - SERVICES AUX MEMBRES

Salaires et avantages sociaux	124 105	128 143
Assistance aux membres	19 972	22 172
Marketing et communication	30 097	29 222
Amortissement - Équipement informatique	4 001	3 251
	178 175	182 788

RELEVÉ «F» - FRAIS D'ADMINISTRATION

Frais du conseil d'administration	7 175	7 518
Frais d'occupation du bureau	34 030	29 532
Honoraires professionnels	28 257	18 825
Ajustement de taxes	6 569	
Mauvaises créances	(8 969)	19 831
	67 062	75 706